

## Se syndiquer au SNEP-FSU, c'est :

### Contribuer à la qualité des services publics :

- Par son expertise et ses actions sur les **équipements sportifs**. (Gymna'score, Equipements pour la CO...),
- Par ses interventions continues sur **le sport scolaire, l'emploi, les effectifs de classe, la formation continue**,
- Pour des licences AS accessibles, des effectifs réduits, des postes suffisants (semaine de l'Eps...)

### Obtenir moyens et progrès dans l'Académie :

- Récupération de **forfaits d'A.S, d'indemnités** non données aux collègues (souvent des TZR ou contractuel.les) à chaque rentrée,
- **Accompagnement individualisé** des collègues : relation avec la hiérarchie, infos, soutien, etc...
- **Aide** pour **le respect de ses droits** (conditions de travail, mutation, avancement équitable...)
- **Nombreuses formations apportées aux collègues** (Stages **péda** sur les Apsa - **Métiers** sur les équipements, la Dgh, l'écologie, l'égalité...- **Carrières** sur les mutations, droits, risques du métier, etc...)

### Permettre de mener les luttes :

- Quelques exemples passés sur notre site
- Et pour 2023-24, ça ne va pas être triste !



## Des facilités d'adhésion

- Accès direct par **Qr Code**.
- Paiement et adhésion **en ligne**.
- 66% de **crédit d'impôts**.
- Paiement par chèque en **plusieurs fois possible** (8x maxi), par prélèvement automatique à date souhaitée; derniers encaissement en juillet.
- Reconduction automatique tous les ans, **si vous le souhaitez**. (et fini les oublis !)



## Faisons exploser le niveau de syndicalisation et de mobilisation !!



### OÙ ENVOYER MA COTISATION ?

Anne COURTET

Trésorière Départementale du Snep35

8, rue de la Huguenoterie

35000 RENNES



Mail : [annemetric@yahoofr](mailto:annemetric@yahoofr)

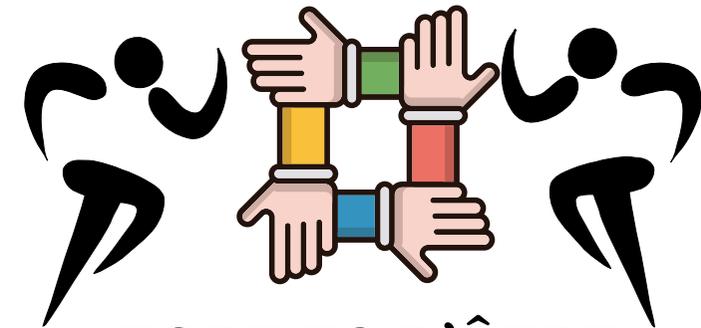
[www.snepfsu-ennes.net](http://www.snepfsu-ennes.net)

06 43 13 15 96



**JE ME SYNDIQUE**  
DÈS MAINTENANT POUR  
RENFORCER L'ACTION COLLECTIVE  
**2023-2024**

**FIER.ES D'ÊTRE LIBRES**



**FORT.ES D'ÊTRE ENSEMBLE**

**POUR** le métier, l'EPS et le sport scolaire, avec le SNEP-FSU :

**J'AGIS.**



Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : **Anne COURTET - 8, rue de la Huguenoterie - 35000 RENNES**

Identité	Date de naissance ____/____/____		Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	
	Nom			
	Nom de naissance			
	Prénom			
	Adresse complète			
	Mail			
	Téléphone fixe			
	Téléphone portable			
Situation professionnelle	<b>Etablissement d'affectation ou zone de remplacement</b>			
	Code établissement			
	Nom			
	Adresse complète			
	<b>Echelon</b> (ou groupe pour les retraités)			
	<b>Situation administrative</b> (entourez ci-dessous)			
	TZR		Poste fixe	
	Prof Sport stagiaire		Prof EPS stagiaire	
Disponibilité		Temps partiel : %		
		Agrégré stagiaire		
		Congés (parental...)		

Bulletins	<b>Envoi des bulletins (nationaux, académiques et nationaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...</b>		<b>Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin</b>	
	Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. <a href="https://www.snefsu.fr/espace-membre/">https://www.snefsu.fr/espace-membre/</a> .		J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à taire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU.	
	Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. <a href="https://www.snefsu.fr/espace-membre/">https://www.snefsu.fr/espace-membre/</a> .		<b>Date et signature</b>	

## Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2023-2024

Catégorie professionnelle	<b>Entourez votre catégorie professionnelle</b>		<b>Catégorie/échelon</b>										
	↓ ↓ ↓ ↓ ↓		1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS		100 €	130 €	160 €	165 €	170 €	176 €	186 €	199 €	211 €	225 €	241 €
	Prof EPS classe normale biadmissible				159 €	169 €	179 €	188 €	197 €	212 €	227 €	242 €	252 €
	Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe – PCEA Hors Classe		211 €	223 €	239 €	256 €	273 €	288 €	294 €				
	Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex. - PCEA Classe Ex.		249 €	263 €	277 €	297 €	319 €	331 €	348 €				
	CE			125 €	132 €	138 €	144 €	152 €	159 €	167 €	176 €	186 €	197 €
	CE Hors Classe				186 €	196 €	222 €	239 €					
	CE Classe Ex.		222 €	241 €	256 €	273 €	288 €	294 €					
	<b>Catégorie / échelon</b>		1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
	Agrégré - CTPS		125 €	178 €	184 €	194 €	207 €	221 €	236 €	254 €	271 €	286 €	297 €
	Agrégré Hors Classe - CTPS Hors Classe		271 €	286 €	297 €	319 €	331 €	348 €					
	<b>Catégorie / échelon</b>		1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11
	Agrégré Classe Ex.- CTPS Classe Ex.		297 €	319 €	331 €	348 €	348 €	363 €	382 €				
	MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.		Inférieur à 1001 € → Groupe 1		59 €	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4		103 €	Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6		133 €		
Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2			74 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5		118 €	Supérieur à 2 000 € → Groupe 7		148 €				
Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3			89 €										
Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe		100 €		Contractuel (CDD) temps plein à l'année		44 €		<b>Abonnement Bulletin</b>		Non syndiqués		60 €	
Agrégré stagiaire nouvel enseignant		125 €		Etudiant contractuel alternant et autre CDD		20 €				Institutions/Associations		60 €	
Congé parental - disponibilité		46 €		Congé de formation		102 €				Etudiants STAPS		20 €	
Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.		Inférieur à 1151 € → Groupe 1		52 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4		96 €	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8		150 €			
		Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2		69 €	Entre 1 801 € et 2 050 € -4 groupe 5		108 €	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9		162 €			
		Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3		84 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6		123 €	Supérieur à 2 900 € → groupe 10		174 €			
					Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7		138 €						

## Je choisis de payer ma cotisation...

1/ En ligne sur le site <https://lesite.snefsu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>

2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8)  (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements  Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte, conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé.e par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.	
	Une demande de remboursement doit être présentée :	
	- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,	
	- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.	
	Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	
	Pour le compte du <b>SNEP-FSU</b> <b>76, rue des Rondeaux</b> <b>75020 PARIS</b> Ref : cotisation SNEP A : Le : Signature :	
	MERCI DE JOINDRE UN RIB	
	NE RIEN INSCRIRE ICI → <input type="text"/>	

**CREDIT D'IMPOT**

**I**ous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

*Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.*

Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.